



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

Sous-direction du recrutement



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## **Concours externe d'accès au grade des Professeurs de Lycée Professionnel – CAPLP**

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les  
établissements d'enseignement privé sous contrat (CAFEP – PLP)**

**Section : Arts appliqués  
Options : design et métiers d'art**

**Session 2013  
Rapport du jury**

**Président de jury  
Monsieur Francis COUNIL**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>NATURE DES ÉPREUVES</b>	3
<b>COMPOSITION DU JURY</b>	5
<b>BILAN DE LA SESSION 2013</b>	7
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	8
<b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b>	
<b>Épreuve de synthèse</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	15
<b>Épreuve de culture design</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	19
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	
<b>Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	24
Éléments de rapport spécifiques à l'option design	25
Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art	27
<b>Épreuve sur dossier comportant deux parties</b>	
Définition et rapport de l'épreuve	31
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe 1</b>	
Définition de la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »	40
<b>Annexe 2</b>	
Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes	41

## NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeurs certifiés dans la section correspondante du CAPET.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
<b>Épreuves d'admissibilité</b>		
<b>1. Épreuve de synthèse</b>	<b>5 h</b>	<b>3</b>
<b>2. Épreuve de culture design</b>	<b>5 h</b>	<b>3</b>
<b>Épreuves d'admission</b>		
<b>1. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Travaux pratiques</i></li><li>• <i>Préparation de l'exposé</i></li><li>• <i>Exposé</i></li><li>• <i>Entretien</i></li></ul>	<b>6 h</b>  <i>4 h</i> <i>1 h</i> <i>30 min</i> <i>30 min</i>	<b>3</b>
<b>2. Épreuve sur dossier comportant deux parties</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Préparation</i></li><li>• <i>Présentations et entretiens avec le jury</i></li></ul> <p><u>Première partie</u> : Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury (14 points)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Présentation</i></li><li>• <i>Entretien avec le jury</i></li></ul> <p><u>Deuxième partie</u> : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Présentation</i></li><li>• <i>Entretien avec le jury</i></li></ul>	<b>2 h 30 min</b>  <i>1 h 30 min</i> <i>1 h</i>    <i>20 min</i> <i>20 min</i>          <i>10 min</i> <i>10 min</i>	<b>3</b>

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

### Rappel des dispositions réglementaires des articles 15 et 16 de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

## **Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours**

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Concernant l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », les candidats sont invités à prendre connaissance de la définition de cette compétence<sup>1</sup>, publiée en annexe de l'[arrêté du 12 mai 2010](#) portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

---

<sup>1</sup> La définition de cette compétence professionnelle est reproduite in extenso en annexe de ce rapport.

## COMPOSITION DU JURY

### Président

M. Francis COUNIL	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional	Académie de Nancy-Metz
-------------------	---	------------------------

### Vice-présidents

Mme Aurore MAGNIN	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie d'Aix-Marseille
M. Christian TORREMONEIL	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Montpellier

### Secrétaire général

M. Patrick PERRIER	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Lille
--------------------	-------------------------------------	-------------------

### Membres du jury

Mme Agnès ANDRIEU	Professeur certifié	Académie de Créteil
Mme Cécile ATAGNANT	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Didier BATALKA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Olivier BAYLE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Stéphane BILLARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Pascal BILLON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Eric BLANCOT	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Didier BONTEMPS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
M. Dominique BOISSEL	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie d'Aix-Marseille
M. Jean BOREL	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Paris
Mme Pascale BORIE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
M. Etienne BOULARD	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Céline BUISSON	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
M. Nicolas CAILLEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
M. Michel CARNET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Virginie CASTELEYN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Charalambos CHARALAMBOUS	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lyon
M. Jean-Pierre CORDAT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Christophe COMBE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Grégory DEHONGHER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Christiane DOISON	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie de Versailles
Mme Sophie DREYFUS	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie d'Orléans-Tours
M. Jean-Philippe DUFOUR	Inspecteur de l'Éducation nationale	Académie de Nancy-Metz
Mme Marion DUPRÉ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
Mme Sophie FARSY	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Sandrine FERREIRA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
M. Sébastien FRIOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Toulouse

M. Brice GARCIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Rennes
M. David GOBBO	Professeur de lycée professionnel	Académie de Toulouse
M. Didier GOSELIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Grenoble
Mme Catherine GRANDJEAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
Mme Flavie GRASSIN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
M. Paul HUBER	Professeur agrégé	Académie de Paris
M. Jean-Yves HUET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Béatrice KERMORGANT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Rennes
M. Denis LAMBERT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
Mme Adélaïde LECORNEC	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Amiens
M. Sébastien LE FLOCH	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Julie LE MENER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Tina LUCAS	Professeur certifié	Académie de Reims
M. Patrice LUIGGI	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Adeline MADURAUD	Professeur certifié du privé sous contrat	Académie de Créteil
Mme Fabienne MAGNIEZ	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
Mme Dominique MASSABUAU	Inspectrice de l'Éducation nationale	Académie de Toulouse
Mme Laurence MIRALVES	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Claudine MURELLO	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Jean-Baptiste NEVEUX	Professeur certifié du privé sous contrat	Académie de Nancy-Metz
M. Sébastien PAROUTY	Professeur de lycée professionnel	Académie de Clermont-Ferrand
Mme Lise PEIFFER	Professeur de lycée professionnel	Académie de Limoges
M. Vincent PHELIPPOT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
Mme Pascale RECORDA	Professeur agrégé	Académie de Reims
M. Jacques ROCCHI	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
Mme Laure SAUVINEAU	Professeur de lycée professionnel	Académie de Bordeaux
Mme Cécile SINGH	Professeur de lycée professionnel	Académie de Montpellier
M. Gérard SPIELMANN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
M. Pierre THEPENIER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme M-H VINCENT CHOUKROUN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Christophe VIVIAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice

## BILAN DE LA SESSION 2013

### Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuves d'admissibilité					Épreuves d'admission		Nombre de postes offerts	
	inscrits	Nombre de candidats non éliminés *		admissibles	Nombre de candidats non éliminés *		admis		
		% inscrits	% non éliminés		% admissibles				
<b>Option design</b>									
CAPLP externe	209	99	47%	69	70%	55	80%	44	45
CAFEP-CAPLP	34	13	38%	9	69%	9	100%	4	4
<b>Option métiers d'art</b>									
CAPLP externe	84	38	45%	12	32%	11	92%	5	5
CAFEP-CAPLP	10	5	50%	4	60%	3	75%	3	4

\* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

### Moyennes générales obtenues par les candidats

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
<b>Option design</b>						
CAPLP externe	8,61	10,53	10,95	12,32	11,00	12,15
CAFEP-CAPLP	9,26	10,63	8,89	10,06	9,76	11,25
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP externe	5,20	8,69	10,84	14,30	9,71	12,00
CAFEP-CAPLP	7,10	7,94	12,92	12,92	10,00	10,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

### Écarts entre les notes obtenues par les candidats admissibles et admis aux concours

	Notes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
<b>Option design</b>				
CAPLP externe	18,25	5,75	17,88	8,38
CAFEP-CAPLP	15,75	7,63	13,00	10,25
<b>Option métiers d'art</b>				
CAPLP externe	12,50	7,00	15,25	9,88
CAFEP-CAPLP	10,50	5,50	11,38	9,13

Notes exprimées sur 20 points.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2013 est présenté dans ce rapport : données statistiques, références des textes officiels et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours externe du CAPLP arts appliqués et CAFEP-PLP correspondant a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Cette disposition semble bien comprise des candidats, cependant l'organisation de la session 2013 montre toujours la confusion que font encore certains d'entre eux, sur la nature des enseignements disciplinaires qui correspondent aux deux options offertes au concours. Sur ce point, il est indispensable de rappeler aux candidats toute l'importance que revêt le choix de l'option, lors de leur inscription :

- l'option **design** vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** ayant vocation à dispenser les enseignements artistiques<sup>2</sup> dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art** vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** ayant vocation à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe<sup>3</sup>. Là encore, ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire qu'ils disposent pleinement des compétences professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

### Les postes offerts au concours

Après une nette diminution en 2012, le nombre de postes offerts au concours au titre de la session 2013 était en légère augmentation (5 postes supplémentaires pour l'option design dans le public – 4 postes supplémentaires pour l'option métiers d'art, équitablement répartis dans le public et le privé).

Les résultats du concours permettent de pourvoir la quasi-totalité des postes offerts dans les deux options, et confirment la progression constante du nombre de lauréats aux trois dernières sessions (56 en 2013, 48 en 2012 et 44 en 2011).

### Les candidats

#### Les inscrits et les présents

Par rapport à la session précédente, le nombre de candidats inscrits au concours est en hausse sensible pour l'option design (+5%) et en très nette baisse pour l'option métiers d'art (-30%). L'écart entre le nombre des inscrits et les présents aux épreuves d'admissibilité est toujours très important. Pour les deux options, on note la présence de seulement 42% des candidats inscrits.

#### Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours forte des académies d'Ile-de-France pour les deux options, assez marquée des académies de d'Aix-Marseille, Bordeaux, Lille et Toulouse pour l'option design et des académies d'Aix-Marseille, Amiens et Dijon pour l'option métiers d'art. Le taux de participation des candidats issus des DOM-TOM est également à souligner pour l'option design (près de 10% des présents).

<sup>2</sup> Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

<sup>3</sup> Voir en annexe : **Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes**, applicable pour les inscriptions au concours, à compter de la session 2014.



### La représentation féminine

Sans surprise, la représentation féminine est très majoritaire pour l'option design (les femmes représentent les trois-quarts des candidats présents (78% des présents et 74% des admissibles). Par ailleurs, ce phénomène est accentué par un taux de réussite des femmes légèrement supérieur à celui des hommes, dans la mesure où elles représentent plus de 80% des lauréats.

Pour l'option métiers d'art, la répartition par sexe est équilibrée (les femmes représentent 50% des présents comme des admissibles). Cependant leur taux de réussite est inférieur à celui des hommes puisqu'elles représentent 38% des lauréats.

### Les âges

L'âge des candidats présents aux épreuves d'admissibilité se situe entre 23 et 58 ans et plus de la moitié d'entre eux est âgé de moins de 35 ans. Si un fort taux de réussite des candidats les plus jeunes était observé l'an passé, il faut constater que ce phénomène ne se renouvelle pas à la session 2013, la part des candidats de moins de 35 ans se situant aux alentours de 45% des admissibles et 50% des lauréats pour les deux options.

### Les diplômes

Les candidats inscrits au concours relèvent majoritairement de trois catégories :

- ceux qui justifient d'un master ou d'un titre équivalent voire supérieur,
- ceux qui sont inscrits en Master2,
- ceux qui justifient d'un diplôme de niveau 3 et d'une expérience professionnelle de 5 années.

On note cette année une relative constance des résultats des candidats appartenant à ces trois catégories sur l'ensemble du concours. Leurs répartitions sont les suivantes :

Pour de l'option design :

- 61% des présents et 56% des lauréats pour la première catégorie ;
- 9% des présents et 15% des lauréats pour la deuxième ;
- 18% des présents et 19% des lauréats pour la troisième.

Pour l'option métiers d'art :

- 36% des présents et 38% des lauréats pour la première catégorie ;
- pas de candidat pour la deuxième ;
- 50% des présents et 50% des lauréats pour la troisième.

En outre, une faible part de candidats bénéficie d'autres dispositions les autorisant à concourir :

- soit en tant que maître contractuel du privé sous contrat (1 lauréat),
- soit au titre de père ou mère de trois enfants (4 lauréats).

### Les professions

Près de 60% des candidats présents sont des agents non titulaires de Ministère de l'Éducation nationale (contractuels ou vacataires du second degré, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé), ils représentent 50% des lauréats.

Les étudiants (dont un élève de l'ENS<sup>4</sup>) sont relativement peu nombreux mais réussissent l'option design dans une très large proportion (ils représentent 11% des présents et 23% des lauréats). Le nombre d'étudiant reste très marginal pour l'option métiers d'art (aucun lauréat).

La part des candidats hors fonction publique (artisans, professions libérales, cadres du privé) ou sans emploi est aussi significative (19% des présents et 23% des lauréats à l'option design – 15% des présents et 25% des lauréats à l'option métiers d'art).

---

<sup>4</sup> École normale supérieure (ENS)

## Les résultats

### Répartition de la moyenne des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admissibilité

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	9	39	28	20	3	99	8,61	10,53
CAFEP-CAPLP	0	5	6	2	0	13	9,26	10,63
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	15	17	5	1	0	38	5,20	8,69
CAFEP-CAPLP	1	2	2	0	0	5	7,10	7,94

Moyennes exprimées sur 20 points.

### Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles aux épreuves d'admission

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	3	12	15	17	8	55	10,95	12,32
CAFEP-CAPLP	0	1	8	0	0	9	8,89	10,06
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	0	4	3	3	1	11	10,84	14,30
CAFEP-CAPLP	0	0	1	1	1	3	12,92	12,92

Moyennes exprimées sur 20 points.

### Répartition de la moyenne des notes obtenues par les admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de moyennes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	0	11	24	16	4	55	11,00	12,15
CAFEP-CAPLP	0	1	6	2	0	9	9,76	11,25
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	0	3	9	1	0	11	9,71	12,00
CAFEP-CAPLP	0	0	3	0	0	3	10,00	10,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

## Les prestations

### Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité reposent sur le principe de sujets communs aux deux options. Cette disposition réglementaire du concours n'est pas insignifiante. Elle résulte, en effet, d'une volonté affirmée de recruter des professeurs d'arts appliqués qui, dans leurs enseignements respectifs, seront capables de travailler en équipe au profit de la réussite des élèves sur les bases d'une culture disciplinaire partagée et de méthodes pédagogiques communes.

En ce qui concerne les résultats aux épreuves d'admissibilité, les tendances observées lors des précédentes sessions se confirment en 2013.

D'une part, l'accroissement du taux de réussite des candidats de l'option design. La part de ceux qui obtiennent des résultats honorables (moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (moyenne supérieure ou égale à 16/20) est en très nette augmentation : 22% en 2013 contre 15% en 2012 et 9% en 2011. Aussi, la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) est en régression constante : 8% en 2013 contre 15% en 2012 et 27% en 2011. La majorité de ces candidats se révèle mieux préparés à ces épreuves.

D'autre part, le faible taux de réussite des candidats de l'option métiers d'art. Seuls 18% d'entre eux obtiennent une moyenne supérieure à 08/20. Même si la part des candidats dont les résultats sont très insuffisants (moyenne inférieure à 04/20) décroît légèrement (37% en 2013 contre 46% en 2012), les difficultés rencontrées par ces candidats pour les épreuves d'admissibilité restent patents.

On constate par ailleurs, un nombre significatif de candidats dont les résultats obtenus aux deux épreuves d'admissibilité attestent d'écart de notes importants. Pour un même candidat, la réussite à l'épreuve de synthèse contraste parfois avec l'insuffisance à l'épreuve de culture design, ou inversement. Sur ce point, il faut souligner l'aspect complémentaire de ces deux épreuves et la nécessité pour les candidats, de s'y préparer avec la même exigence. Les compétences attendues du futur professeur supposent à la fois une connaissance approfondie et référencée des arts appliqués et une parfaite maîtrise de la démarche de projet tout comme des moyens d'expression et de communication graphiques.

Pour l'option design, les moyennes sont en hausse sensible pour les candidats admissibles au CAPLP : 10,50 en 2013 contre 10,00 en 2012 et 9,60 en 2011 – mais en baisse assez nette ceux du CAFEP : 10,60 en 2013 contre 12,00 en 2012 et 11,10 en 2011.

Pour l'option métiers d'art, en dépit de la faiblesse des résultats déjà constatée, les moyennes des candidats admissibles sont également en légère hausse, tant pour le CAPLP : 8,70 en 2013 contre 8,55 en 2012 que pour le CAFEP : 7,95 en 2013 contre 6,85 en 2012. Tout comme la session précédente, le choix du jury a été délibérément de laisser la possibilité aux meilleurs candidats de poursuivre le concours et de combler leur déficit lors des épreuves d'admission.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts du spectacle (1) – Arts graphiques (4) – Décor architectural (2) – Ébénisterie (4) – Photographie (1) ;
- pour le CAFEP-PLP : Arts graphiques (3).

Les épreuves d'admission

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués aux épreuves d'admission qui toutes les deux donnent lieu à un entretien avec le jury.

1. **L'épreuve sur dossier**, qui se déroule en deux temps :

- d'une part, la présentation d'un dossier réalisé par le candidat sur un questionnaire personnel abordant un problème d'actualité de son choix portant sur un des domaines en design ou métiers d'art propre à sa spécialité. Cette réflexion suffisamment nourrie, le conduit à développer devant le jury les exploitations pédagogiques qui pourraient en être faites dans le cadre de l'enseignement.
- d'autre part, une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Le candidat répond à une question qui lui est préalablement posée par écrit et pour laquelle il dispose d'un temps de préparation.

2. **La présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel**, en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation liée au métier.
- d'un temps de *préparation de l'exposé*, qui précède l'entretien avec le jury.

Le bilan des épreuves d'admission de la session 2013 montre des résultats nuancés selon l'option et le statut des candidats.

Par rapport à la précédente session, les résultats des candidats de l'option design progressent sensiblement pour le CAPLP (10,95 pour la moyenne des présents contre 9,90 en 2012) mais s'effondrent pour le CAFEP (8,90 pour la moyenne des présents contre 12,60 en 2012).

Les résultats des candidats de l'option métiers d'art restent stables pour le CAPLP (10,85 pour la moyenne des présents) et progressent de manière significative pour le CAFEP (12,90 pour la moyenne des présents contre 9,50 en 2012).

Aussi, les résultats obtenus par les candidats admis sur l'ensemble du concours restent très honorables (moyennes des épreuves d'admission pour les candidats admis, toutes supérieures à 10,00).

Il est observé cette année une meilleure préparation d'une majorité de candidats à l'épreuve de *Présentation d'une séquence de formation*. La part de ceux qui obtiennent des résultats honorables (moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellents (moyenne supérieure ou égale à 16/20) progresse (39% contre 32% en 2012 pour l'option design – 57% contre 38% en 2012 pour l'option métiers d'art). De ce point de vue, le jury se félicite qu'une grande partie des candidats aient pu mettre à profit les recommandations faites dans le rapport précédent.

En ce qui concerne l'épreuve sur dossier, les prestations restent globalement satisfaisantes, malgré les difficultés que certains candidats éprouvent dans la première partie pour articuler de manière cohérente, l'étude proposée et son exploitation pédagogique. Ils font parfois encore preuve d'une méconnaissance des enjeux de la discipline, du public et des filières professionnelles. En revanche, on constate une préparation satisfaisante à la deuxième partie de l'épreuve axée sur la compétence « Agir en fonctionnaire », qui se traduit par des résultats majoritairement très honorables.

#### Le bilan du concours

La qualité des résultats aux épreuves d'admission a une incidence directe sur les résultats obtenus par les candidats admissibles sur l'ensemble du concours. Ils sont en progression pour les candidats au CAPLP dans les deux options, ainsi que les candidats au CAFEP, option métiers d'art. En revanche, ils sont en net diminution pour les candidats au CAFEP, option design.

Néanmoins, les résultats obtenus par les lauréats sur l'ensemble du concours restent honorables (moyennes des notes obtenues sur l'ensemble du concours par les candidats admis, toutes supérieures à 10,00).

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts graphiques (2) – Décor architectural (1) – Ébénisterie (2) ;
- pour le CAFEP-PLP : Arts graphiques (3).

#### Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions. Certaines recommandations générales représentent des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)

- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations facultatives de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire afin de se préparer aux épreuves dans les meilleures conditions. Les statistiques montrent en effet une corrélation manifeste entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

### **Pour conclure**

Une des caractéristiques de ce concours scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être parfois source de complexité sur certains aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence entre les options est permise par l'élaboration de sujets communs, en revanche lors de l'admission, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Présentation d'une séquence de formation*. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, pour cette option, l'épreuve s'est déroulée conjointement sur les académies d'Aix-Marseille, Dijon, Nancy-Metz, Nice, Paris et Versailles en prenant appui sur les établissements professionnels suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée polyvalent Les Marcs d'Or à Dijon, pour le décor architectural, dominante arts de la pierre ;
- le lycée Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour les arts textiles, l'ébénisterie et la sculpture sur bois ;
- le lycée professionnel Golf-Hôtel à Hyères, pour les arts graphiques, dominante lettres et décor ;
- le lycée Dorian à Paris, pour les arts graphiques, dominante enseigne et signalétique ;
- le lycée Jules Verne à Sartrouville, pour les arts du spectacle, dominante techniques de l'habillement.

Indéniablement, le succès de l'organisation de l'épreuve repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux ou des chefs d'établissements et leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution au bon déroulement de l'épreuve.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires qui favoriseront la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents et secrétaire général pour la part essentielle qui leur échoit en ce qui concerne l'efficacité de l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2013, assorties de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL  
Président du jury

## **ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

*L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.*

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve de la session 2013 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Paul HUBER,  
assisté de Mesdames Virginie CASTELEYN, Sandrine FERREIRA et Catherine GRANDJEAN

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Virginie CASTELEYN, Christiane DOISON, Sandrine FERREIRA, Catherine GRANDJEAN, Julie LE MENER, Tina LUCAS, Adeline MADURAUD, Dominique MASSABUAU, Pascale RECORDA, Laure SAUVINEAU, Marie-Hélène VINCENT CHOUKROUN et Messieurs Didier BATALKA, Olivier BAYLE, Brice GARCIN, Paul HUBER, Jacques ROCCHI.

### La spécificité de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve de synthèse propose autour d'un thème, une documentation iconographique et parfois textuelle, dont l'étude approfondie permet aux candidats d'engager un processus de conception dans un des domaines du design ou des métiers d'art. Aussi, la réponse attendue est-elle un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations, de recherches et d'hypothèses en relation avec le sujet.

L'ensemble de la démarche est présenté sous la forme de planches de format A3 foliotées<sup>5</sup> et communiqué par la combinaison de moyens d'expression écrit et graphique. L'organisation des planches doit distinguer en deux phases articulées entre elles : l'analyse et l'investigation d'une part et le processus de conception d'autre part.

#### L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte sous la forme d'études de cas, des spécificités des productions d'arts appliqués proposées dans le sujet. Il convient de mener une analyse formelle, fonctionnelle, technique et sémantique des documents en regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état de constat, mais bien d'opérer à partir de la confrontation et de l'exploitation de la documentation, des choix intentionnels permettant de dégager des axes d'analyse. Ce travail d'investigation se termine par une synthèse visant à articuler les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la méthode d'analyse ainsi que la pertinence et l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées. L'évaluation vise à mesurer l'aptitude des candidats à s'interroger et structurer une réflexion personnelle et engagée sur le thème donné.

---

<sup>5</sup> Il est rappelé que les candidats ne doivent pas composer sur la copie anonymée qui leur est remise, celle-ci étant uniquement destinée à rassembler leurs planches sous la forme d'un dossier.

## Le processus de conception

L'objectif est d'engager un processus de conception s'appuyant sur les résultats de l'analyse et s'inscrivant dans un des domaines du design ou des métiers d'art. Il convient d'énoncer et de communiquer des propositions de réalisations sous la forme d'hypothèses argumentées, nécessairement contextualisées.

Lors de cette phase, le jury apprécie la cohérence et l'efficacité de la démarche ainsi que l'engagement des candidats dans des préoccupations contemporaines. Il évalue leur aptitude à traduire formellement leurs intentions et à défendre un parti-pris au travers de leurs propositions et argumentations.

## L'énoncé du sujet

Le sujet de la session 2013 orientait le questionnement autour des notions de mixage et d'hybridation. Il proposait une citation extraite d'un colloque organisé par le CNRS et l'Université de Grenoble ainsi qu'une documentation composée d'un ensemble de visuels présentant quatre productions situées dans les champs du design produit, du design de mode, du design d'espace et des métiers d'arts.

La demande invitait explicitement les candidats à organiser leurs réponses en deux phases d'analyse et de conception, successives nécessairement articulées entre elles.

La phase d'analyse supposait que les candidats portent une attention particulière :

- à la définition préalable des termes du sujet : « MIXER – HYBRIDER » ;
- à la confrontation des documents proposés avec la citation : « *La tendance est aux alliances et aux collaborations (...) qui font émerger des méthodes, des objets, des pratiques et des identités nouvelles.* »
- à l'émergence d'une réflexion critique sur la manière dont les designers répondent aux contraintes contextuelles, opèrent certains choix technologiques et appréhendent les dimensions fonctionnelles, économiques, symboliques et culturelles dans leurs projets.

Bien comprise, la phase de conception reposait sur l'exploitation de tout ou partie des constats de l'analyse, pour orienter les recherches et formuler des hypothèses, plurielles et divergentes, ancrées dans la diversité des champs de la création artisanale et industrielle.

## Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation étaient précisés dans le sujet, énoncés en terme de :

- *rigueur de la démarche d'analyse*, pour laquelle le jury a apprécié à la fois la prise en compte de la thématique, la mise en évidence des relations induites par les documents et leur mise en tension, le repérage des différents enjeux (socioculturels, économiques, environnementaux, etc.), l'émergence de notions, l'emploi d'un vocabulaire précis, spécifique aux domaines des métiers d'art et du design.
- *hiérarchisation des constats et des hypothèses permettant de dégager des principes exploitables*, pour laquelle le jury a pris en considération la capacité à opérer des choix et synthétiser les déductions, l'ouverture à d'autres exemples visant à alimenter la réflexion, l'identification d'axes de recherche et leur articulation avec les hypothèses de conception.
- *validité du processus de conception, diversité des recherches et pertinence des choix opérés*, pour lesquelles le jury a pris en compte l'exploitation raisonnée de l'analyse, la détermination d'un domaine, l'étendue et la pertinence des recherches ainsi que la validité des solutions proposées en terme de fabrication.
- *lisibilité et qualité de l'expression graphique*, pour lesquelles le jury a apprécié la clarté et l'efficacité de la communication au travers de la mise en page des informations, les qualités dans l'expression graphique et écrite, l'équilibre entre textes et croquis, la capacité à opérer des choix significatifs dans l'usage des outils et des modes de représentation.

## Les observations du jury

La majorité des candidats n'a pas traité l'épreuve dans sa totalité, en raison d'un manque d'organisation et d'une mauvaise gestion du temps. La plupart des dossiers restitués se limitaient à trois ou quatre planches.

Le jury relève des difficultés d'ordre méthodologique, dans la majorité des copies l'analyse des documents est superficielle et descriptive. Néanmoins, les candidats préparés à l'épreuve sont parvenus à structurer



leur discours en confrontant la thématique et les documents et à alimenter leur réflexion par des exemples choisis.

Le jury constate avec étonnement que de nombreux candidats ont oublié, ou ne sont pas parvenus à commenter, la citation. Pourtant celle-ci énumérait un ensemble de concepts facilitant la compréhension des documents. Le fait que les copies négligent la « dimension théorique » de l'épreuve, démontre une approche succincte et trop superficielle du sujet. Pour répondre efficacement, il est essentiel de lire attentivement la demande et de s'approprier l'ensemble des ressources du sujet (thème – citation – exemples de projets).

Dans la phase de conception, certains candidats n'ont pas tenu compte ou écartaient délibérément la thématique imposée « mixer / hybrider ». Aussi, plusieurs propositions d'application pourtant fondées sur une bonne connaissance des arts appliqués ou une solide pratique professionnelle, étaient à la limite du hors sujet. Le jury invite donc les candidats à bien réfléchir à l'inscription de leur acquis personnels dans une démarche de recherche tenant compte des orientations du sujet.

Quelques rares travaux proposaient uniquement des hypothèses de conception sans analyse préalable.

Plusieurs candidats ont considéré que leurs hypothèses de conception devaient nécessairement proposer un « mixage » ou une « hybridation » des documents. Cette mauvaise interprétation de la demande a donné lieu à des hypothèses souvent absurdes révélant des lacunes dans les connaissances fondamentales des arts appliqués.

#### À propos de l'analyse et de l'investigation

La diversité des documents proposés permettait de multiplier les lectures et d'adopter des points de vue personnels faisant écho aux notions sous-tendues par leur comparaison. Comme nous l'avons déjà indiqué, il était attendu une prise en compte du thème, de la citation et de l'ensemble des productions présentées. Chaque document pouvait donner lieu à une analyse pointant des spécificités (domaine d'application, contexte, fonction, dimensions esthétique, culturelle et symbolique).

La mise en relation de la thématique « MIXER - HYBRIDER » et des documents débouchait sur plusieurs notions énoncées dans la citation. Elle permettait d'établir des constats à propos de la collaboration, de l'interculturalité et des transferts de technologie dans les domaines de la création artistique, artisanale ou industrielle.

L'analyse des projets proposés à l'étude permettait de dégager un certain nombre de principes pouvant facilement être réinvestis dans des propositions d'application.

Par exemple :

- Mixage et hybridation des identités : Réinterprétation des stéréotypes, ou d'objets à forte connotation culturelle. Mélange de styles ou de formes historicisées. Approche « post-moderne » de la démarche créative ;
- Le mixage comme collaboration : Association des champs de l'art plastique, des métiers d'art et du design. Valorisation des approches transdisciplinaires dans les démarches de projet ;
- Mixage et hybridation du point de vue social et culturel : Des projets qui jouent sur la porosité des différents modèles socioculturels et générationnels ;
- Le mixage et l'hybridation des processus de conception : Incidence de l'outil informatique sur les procédés de conception, de fabrication et les usages. Dimension prospective des exemples.

Le jury a regretté que peu de copies aient relevé la nuance entre « mixer » et « hybrider ». La définition de ces termes permettait manifestement d'enrichir l'analyse des documents fournis et d'introduire davantage de subtilité dans les raisonnements.

En revanche, le jury a apprécié et valorisé :

- les candidats qui ont pris le temps d'introduire leur propos et de situer les enjeux de la thématique par rapport à l'évolution actuelle des pratiques en métier d'art et en design (en s'interrogeant notamment sur les transformations sociales, technologiques et culturelles qui motivaient le choix du thème) ;
- les dossiers qui proposaient une synthèse à la fin de la phase d'analyse pour mettre en exergue les idées importantes et les articuler avec les hypothèses de la phase de conception ;
- les compositions qui témoignaient d'une bonne maîtrise de la terminologie propre aux arts appliqués en utilisant un vocabulaire précis.

Enfin, le jury a constaté à plusieurs reprises que les candidats qui formulaient leurs questionnements de manière organisée et explicite (à travers les titres des planches, par exemple) parvenaient à mieux communiquer leurs réflexions.

### À propos du processus de conception

L'étude de cas et l'investigation servent à dégager des principes créatifs pouvant être exploités dans des propositions d'application. Les recherches engagées durant le processus de conception doivent nécessairement s'appuyer sur les notions et les concepts tirés de l'analyse des documents. Il était attendu l'expression d'intentions formulées de manière explicites et communiquées sous forme de croquis, de schémas et d'annotations.

Pour élaborer leurs démarches de projet, il est indispensable que les candidats élaborent un « cahier des charges » (définissant contexte, cible, objectifs, usages, matériaux, etc.) qui présente le cadre de leur projet et justifie leur recherche.

Il était explicitement demandé que les candidats proposent un ancrage dans des réalisations artisanales ou des productions industrielles de petite, moyenne ou grande série. Cette exigence visait à renforcer la crédibilité et la validité des recherches, qui par ailleurs pouvaient se faire l'écho de préoccupations en lien avec l'actualité et les modes de vie.

Le jury ne peut que déplorer la faible proportion de candidats qui a été capable de mettre en place une démarche de projet complète et logique articulant l'analyse et la conception.

Dans la majorité des travaux de la session 2013, la démarche de projet est absente ou peu identifiable. Les hypothèses proposées sont très souvent des reprises formelles remaniées des documents, sans positionnement personnel visible, sans appropriation. Elles ne répondent pas aux attentes et aux enjeux du concours. Ainsi, de nombreux travaux proposaient des recherches sans les avoir préalablement situées dans un contexte ou envisagées en termes de besoins, d'usages, de contraintes.

Par méconnaissance de l'épreuve et manque de préparation, plusieurs candidats ont mal interprété la demande et la thématique du sujet. Le jury a relevé plusieurs copies dans lesquelles les hypothèses créatives se limitent à un « mixage » des documents du sujet.

Le jury insiste sur la définition de la deuxième phase de l'épreuve de synthèse qui consiste à s'approprier les principes créatifs identifiés dans l'analyse et à les développer au travers de propositions personnelles argumentées.

### À propos de la communication visuelle

Les productions les plus pertinentes s'appuient sur une mise en forme cohérente et lisible. Le jury tient à rappeler que la mise en page et la hiérarchie de l'information sont des éléments déterminant en matière de communication. Ainsi, l'organisation des planches doit être méthodique, c'est-à-dire manifester une progression dans la réflexion et favoriser la compréhension des intentions.

Le jury insiste sur la nécessité de proposer une pagination explicite, de structurer l'espace de la feuille, de veiller à l'équilibre entre les textes et les dessins, de différencier les titres, les sous-titres et les annotations.

Le jury précise également que les compositions les plus efficaces mettent en évidence les notions tirées de la confrontation des documents. Généralement, les travaux de qualité proposent, des titres, de brèves synthèses écrites ou des annotations qui révèlent une bonne appropriation du sujet, manifestent une posture réflexive singulière et témoignent d'un engagement personnel autour d'une question actuelle.

Les correcteurs rappellent aussi qu'il est strictement interdit de composer sur l'envers des travaux. Le non-respect de ce principe peut être un motif de rupture d'anonymat entraînant la disqualification du candidat.

Le jury invite les candidats à utiliser une écriture manuscrite claire et lisible. Le temps limité de l'épreuve suppose de développer un système typographique sobre, c'est-à-dire dépourvu de fioriture et ne demandant pas d'effort pour être déchiffré.

Enfin, il est vivement recommandé aux candidats de réserver une partie du temps de l'épreuve à une relecture de leur production. En effet, une orthographe et une syntaxe approximative ne peuvent que discréditer l'ensemble d'un travail.

### À propos des moyens d'expression

De nombreux travaux manifestent privilégient le texte au détriment du dessin. Pourtant la définition de l'épreuve est explicite, il s'agit bien d'engager « *une démarche méthodologique (...) en utilisant les moyens graphiques spécifiques* ». Les commentaires écrits ne peuvent se substituer aux moyens d'expression graphique ; les déductions du candidat doivent associer annotations et croquis.

Il est constaté que de nombreuses études de cas s'appuient directement sur une simple reproduction des documents à l'aide de calque. Dans le cadre de l'épreuve, l'expression graphique doit être didactique, elle ne peut se limiter à la « copie » des documents. Il est attendu du candidat qu'il utilise des codes de représentation variés (schémas techniques, éclatés, plans, story-boards, croquis de détail ou d'ensemble) pour mettre en évidence les caractéristiques des objets analysés, qu'il démontre sa capacité à sélectionner les techniques et les outils graphiques en adéquation avec sa démarche d'analyse et ses hypothèses créatives. Ainsi, nous invitons les candidats à choisir les moyens d'expression pouvant communiquer leurs intentions de façon efficace dans le cadre de l'épreuve. La forme de l'épreuve invite à multiplier les esquisses et les outils pour révéler la richesse et la diversité des réflexions suscitées par les documents.

### Pour conclure

L'épreuve de synthèse est une épreuve exigeante qui impose aux candidats des qualités méthodologiques, des qualités graphiques, des connaissances solides de la diversité et de l'actualité des productions du design et des métiers d'art. Elle suppose la mise en place d'une méthodologie de projet. L'analyse et la définition des enjeux sont incontournables et doivent générer des hypothèses plurielles, témoignant d'engagement et de parti-pris personnels pour éviter la reproduction de l'existant. La prise de risque sans arbitraire, l'audace bien comprise, sont des atouts dont doivent se servir les candidats. Par ailleurs, le jury est en mesure d'apprécier les propositions innovantes, originales voire poétiques, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le champ des arts appliqués.

L'essentiel des lacunes constatées porte sur la fragilité du socle disciplinaire ou culturel, sur la faiblesse de la maîtrise technique et sur le manque d'investigation. L'aisance graphique, si elle est un indiscutable pré-requis, ne peut pour autant masquer une démarche déficiente ou un manque de références.

Les candidats ayant réussi l'épreuve sont ceux qui en connaissaient les attendus et les finalités et s'y sont correctement préparés. Les meilleurs ont su rester au fait de l'actualité et de la création contemporaine, élargissant leur culture à l'ensemble des domaines du design ou des métiers d'art et ne négligeant pas leur interaction.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de synthèse

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		présents	admissibles
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	25	35	18	16	7	101	7,69	9,66
CAFEP-CAPLP	0	7	2	2	2	13	8,98	9,97
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	21	12	6	1	0	40	4,49	7,88
CAFEP-CAPLP	1	2	2	0	0	5	4,90	5,33

Moyennes exprimées sur 20 points.

## Ressources documentaires utiles à la préparation de l'épreuve de synthèse (liste non exhaustive)

### Ouvrages fondamentaux :

- sur les qualités didactiques à développer dans les croquis :

**Constance RUBINI**, (sous la direction de), *Dessiner le design*, catalogue de l'exposition *Dessiner le design*, Paris, Musée des arts décoratifs, éditions Les arts décoratifs, 2009.  
ISBN : 978-2-916914-15-2.

- sur les connaissances technologiques fondamentales en design et métiers d'arts :

**Daniel KULA, Elodie TERNAUX, Quentin HIRSINGER**, *Materiology, L'essentiel sur les matériaux et technologies à l'usage des créateurs*, éditions Birkhauser, par MateriO, 2009.  
ISBN : 978-3-7643-8425-8.

- sur l'histoire du design :

**Raymond GUIDOT**, *Histoire du design de 1840 à nos jours*, éditions Hazan, Paris, 1994 (1<sup>re</sup> édition).  
ISBN : 2-85025-967-5.

- sur la démarche de projet en design :

**Éric TORTOCHOT**, (coordonnateur de l'ouvrage), *Design, de la conception à la diffusion*, éditions Bréal, Rosny-sous-Bois, 2004.  
ISBN : 2-7495-0189-X.

### Ouvrages en relation avec le sujet :

- à propos du mixage dans les pratiques artistiques contemporaines :

**Nicolas BOURRIAUD**, *Postproduction – La culture comme scénario : comment l'art reprogramme le monde contemporain*, éditions Les presses du réel, 2004.  
ISBN : 978-2-84066-101-6.

- à propos de la dimension prospective et environnementale du design :

**Thierry KAZAZIAN**, (sous la direction de), *Il y aura l'âge des choses légères*, éditions Victoires, 2003.  
ISBN-10 : 2908056607.

- à propos d'interculturalité :

**Jean-Claude GUILLEBAUD**, *Le commencement d'un monde : vers une modernité métisse*, éditions Seuil, 2008.  
ISBN : 978-2-7578-1936-4

- à propos du concept « d'objet » :

**François DAGOGNET**, *Éloge de l'objet, pour une philosophie de la marchandise*, éditions Vrin, 1989.  
ISBN : 978-2-7116-0995-6.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve de la session 2013 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Madame Sophie FARSY,  
assistée de Madame Béatrice KERMORGANT et Messieurs Etienne BOULARD et Vincent PHELIPPOT

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Cécile ATTAGNANT, Pascale BORIE, Céline BUISSON, Sophie DREYFUS, Sophie FARSY, Flavie GRASSIN, Béatrice KERMORGANT, Adélaïde LECORNEC, Fabienne MAGNIEZ, Claudine MURELLO, Lise PEIFFER, Cécile SINGH et Messieurs Eric BLANCOT, Dominique BOISSEL, Etienne BOULARD, Nicolas CAILLEAU, Charalambos CHARALAMBOUS, Sébastien FRIOT, David GOBBO, Didier GOSSELIN, Sébastien LE FLOCH, Jean-Baptiste NEVEUX, Sébastien PAROUTY, Vincent PHELIPPOT.

### L'énoncé du sujet

Le sujet de l'épreuve de culture design propose une documentation, formule une demande et précise les critères d'évaluation.

La documentation proposée comportait une citation de Paul Valéry, « *C'est en copiant qu'on invente* » et quatre documents iconographiques, reproduits sur trois formats A4 :

- Collection *Traces urbaines*, **Philippe Gueguen**, photographies, 2011.
- *Blow away vase*, **Front design**, Edition MOOOI (NL), 2008. Porcelaine de Delft (30,5 x 32 x 26 cm).
- *Still life*, **Erwin Olaf** et **Marcel Wanders**, visuel photographique du catalogue 2008 de la maison d'édition de mobilier néerlandaise MOOOI (NL).
- *Fauteuil Wassily (1925) de Marcel Breuer*, **Alessandro Mendini**, 1978. Structure en tubes d'acier et cuir.

La demande portait explicitement sur l'utilisation de la référence et ses enjeux dans la création en design et métiers d'art. Elle impliquait une discussion de la citation, au regard de l'analyse et de la mise en relation des visuels, pour nourrir une réflexion critique, argumentée et étayée par des références personnelles précises, nécessairement restituées dans leur contexte.

Les critères d'évaluation étaient énoncés dans le sujet, en termes de :

- *étendue et précision des références*, pour lesquelles le jury a considéré la justesse, la précision et la pertinence des références personnelles ;
- *capacité à synthétiser une question et à en extraire une problématique*, pour laquelle le jury a pris en compte l'explicitation des notions contenues dans la citation (qu'est-ce que « copier », « inventer » ?), les qualités de l'analyse des documents proposés, leur confrontation et leur mise en relation avec la citation pour faire émerger une problématique clairement énoncée sur l'utilisation de la référence et ses enjeux esthétiques, historiques et sociologiques dans la création en design et métiers d'art.

- *Capacité à élargir une réflexion et à développer une position critique*, pour laquelle le jury a apprécié le développement d'un questionnement contemporain faisant écho à la problématique prenant appui sur une argumentation structurée et étayée par des références personnelles contextualisées et conduisant au développement d'une position critique sur les utilisations de la référence dans la création en design et métiers d'art.
- *Correction et clarté de l'expression écrite*, pour lesquelles le jury a considéré la fluidité de la rédaction, la syntaxe, la précision du vocabulaire, l'utilisation d'un registre de langage adapté et la lisibilité de la graphie.

## Les observations du jury

### Sur la forme du commentaire

L'épreuve ne s'intitule pas dissertation, elle doit être envisagée comme un développement écrit prenant la forme d'un commentaire ouvert et cependant structuré. L'objectif de l'analyse des documents est de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques, pour mieux les questionner et les traduire ensuite sous forme de problématique.

La contextualisation des productions, au-delà du contexte de création artistique et technique, suppose aussi la prise en compte des éléments de contexte politique, économique et social. Les candidats peuvent, soit aborder successivement l'ensemble des visuels, soit adopter un principe d'analyse comparative (confrontation simultanée des productions pour dégager des convergences, des divergences, des influences, etc.), soit encore, à la manière d'une étude de cas, analyser les productions (de façon isolée ou pas) au regard des paramètres inhérents à l'étude des objets (forme, fonction, usage, estime, symbolique, matériaux, technique, etc.).

Quelle que soit la forme que prend cette première investigation, la problématique doit être comprise comme le prolongement de l'analyse et doit conduire au développement d'une réflexion critique argumentée et étayée par des références personnelles, puisées non seulement dans les domaines du design et des métiers d'art, mais élargies aussi à d'autres champs de création.

Enfin, si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne ferme pas nécessairement le propos et doit suggérer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

### À propos de l'analyse des documents

L'analyse ne doit pas rester descriptive mais elle doit expliquer le contexte de création et rechercher la démarche de conception dans le but de répondre à la problématique.

L'affirmation de Paul Valéry « *c'est en copiant qu'on invente* » implique que le candidat s'interroge sur la définition des termes « copier » et « inventer », les mette en relation avec les documents proposés et situe son analyse dans le contexte des arts appliqués et des métiers d'art.

La composition en diptyque de la collection *Traces urbaines* de Philippe Gueguen montre des photographies de mode qui font référence à différentes périodes et cultures en y apportant des éléments inattendus et contemporains, par la confrontation avec des photographies de démolitions urbaines. La résonance des deux univers implique inévitablement de créer des liens. Les analogies plastiques (couleurs, compositions, superpositions...) révèlent leur influence croisée.

Le vase *Blow Away* et le visuel photographique *Still Life* revisitent le passé en rendant hommage au savoir-faire de la tradition hollandaise du XVII<sup>e</sup> siècle. Les codes et les fonctions ont évolué. Que ce soit par la modification de la forme archétypale du vase *Blow Away* ou par l'appropriation des codes de la nature morte (« festin monochrome ») dans le visuel *Still Life*, les designers font référence aux notions de filiation et/ou de rupture, à partir d'une citation visuelle.

Dans le fauteuil *Wassily*, Alessandro Mendini fait référence à Marcel Breuer qui lui-même rendait hommage à Wassily Kandinsky. La structure est identifiable. L'intervention du designer s'opère sur la modification formelle des parties en cuir. Le fauteuil *Wassily*, icône du modernisme fonctionnaliste, devient un objet manifeste du post-modernisme italien.

Il était demandé d'apporter des références personnelles pour appuyer l'analyse des documents. Ces références, de préférence actuelles et puisées dans les différents champs de la création doivent être précises et pertinentes afin d'abonder la réflexion. Par exemple, le candidat pouvait citer le projet *Designer* –

*Ouvrier*, mené par les 5.5 Designers pour Bernardaud en 2005, consistant à rompre les codes traditionnels de la marque, à les réinterpréter autrement afin d'introduire de l'aléatoire dans la production en série.

À propos de la problématique

L'analyse devait permettre d'aboutir à des problématiques confrontant les notions de référence, pastiche, illusion et aussi inspiration, code, rupture, continuité, héritage, mémoire, tradition, modernité, innovation, classicisme, plagiat, emblème, provocation, détournement...

La problématique est une démarche de résolution de problèmes. Le questionnement doit être clairement formulé, comme dans les exemples proposés ci-dessous, et le développement argumenté doit apporter des réponses explicites.

- Comment les processus de conception, les démarches de création interagissent avec les références passées ?
- L'innovation, l'invention, l'actualisation des connaissances peuvent-elles exister sans une démarche créative transversale ?
- Quelle portée symbolique peut avoir le réinvestissement du patrimoine culturel sur nos valeurs actuelles ?

Au regard des critères énoncés, le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont fait preuve :

- de rigueur et ont respecté dans leur développement le plan annoncé en introduction ;
- de connaissances approfondies des contextes de création et qui ont su en tirer profit au travers d'une analyse croisée, fine et pertinente des documents, débouchant sur une problématique exploitable ;
- d'une réflexion clairement structurée, explicitant le sujet, hiérarchisant les idées et conduisant à une position argumentée qui a pu être distanciée par rapport aux documents et aux enjeux de l'utilisation de la référence dans la création ;
- d'une appropriation telle du sujet qui a permis une position critique explicite ;
- de références variées - historiques et actuelles – puisées dans le champ des arts appliqués mais aussi dans d'autres domaines : histoire des arts, arts du spectacle vivant, sciences humaines, etc. Des références pertinentes qui ont servi la réflexion du candidat.
- de qualités rédactionnelles au service d'une expression fluide ;
- d'une attention particulière à la graphie de leur devoir.

Inversement, le jury a regretté les faiblesses de certains commentaires, qui bien souvent résultaient :

- d'une absence de méthode conduisant à une appropriation superficielle du sujet ;
- d'une analyse linéaire et non approfondie des documents (dénotative, chronologique) sans articulation avec le sujet, entraînant des difficultés pour dégager une problématique et conduisant parfois à des contresens malencontreux ;
- d'un catalogue de références sans intérêt ou sans relation avec le propos et parfois erronées ;
- d'un manque de références personnelles précises et détaillées, à l'origine d'un discours généraliste et d'une réflexion succincte s'appuyant sur des poncifs, des idées reçues. Les conclusions hâtives, sans lien avec le développement, ont parfois pris la forme de jugements de valeur non justifiés.

Enfin, le jury a déploré dans bon nombre de copies :

- l'absence de plan organisé, le manque de structure (introduction, développement, conclusion) et d'articulation entre les différentes parties qui desservait inévitablement la compréhension globale du propos du candidat ;
- l'emploi d'un langage familier, les erreurs de syntaxe, les fautes d'orthographe récurrentes ou encore l'absence de ponctuation, la mauvaise qualité de la graphie, qui rendent la lecture laborieuse et nuisent à la bonne compréhension des idées développées ;
- l'utilisation abusive de néologismes et l'imprécision du vocabulaire qui sont parfois sources de contresens, voire de non-sens ;
- des copies manifestement inachevées qui témoignent d'une mauvaise gestion du temps de l'épreuve.

**Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de culture design**

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		présents	admissibles
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	14	28	20	26	11	103	9,40	11,39
CAFEP-CAPLP	1	5	2	5	0	13	9,54	11,28
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	10	18	7	3	0	38	5,96	9,50
CAFEP-CAPLP	0	3	0	2	0	8	9,30	12,17

Moyennes exprimées sur 20 points.



## **ÉPREUVES D'ADMISSION**

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

*L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.*

*La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.*

*Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.*

*Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.*

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 3.

Un échantillon des sujets de la session 2013 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

#### L'organisation de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, sur des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat a opté lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve pouvait se dérouler sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exigeait. Dans cette hypothèse, l'épreuve s'est appuyée, chaque jour, sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve a été organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires. En raison de la similitude de l'épreuve avec celle du concours interne, les candidats des deux concours pouvaient être regroupés par spécialité, pour subir l'épreuve aux mêmes dates, sur un même site.

## **L'énoncé des sujets**

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets proposés formulent une demande analogue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés. La demande porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue.

Une documentation peut éventuellement être associée au sujet. Dans ce cas, l'énoncé invite explicitement le candidat à en faire l'analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la demande.

Le découpage de l'épreuve en trois phases ainsi que leurs durées respectives sont systématiquement rappelés dans l'énoncé du sujet.

## **Les critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants.

Pour l'option design :

- *pertinence et cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *exactitude et pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *qualité d'analyse et de synthèse, maîtrise des moyens d'expression graphique ;*
- *qualité de l'expression orale et aptitude au dialogue.*

Pour l'option métiers d'art :

- *degré d'exploration et d'approfondissement du thème proposé permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation dans les métiers d'art.*
- *pertinence des choix didactiques proposés au regard de l'objectif poursuivi et du public concerné.*
- *richesse et cohérence de l'exploitation pédagogique proposée et son inscription dans un contexte de formation.*
- *exactitude et pertinence des connaissances et savoir-faire professionnels transmis.*
- *connaissance du programme du domaine professionnel et esprit d'ouverture sur la transversalité de la formation.*
- *aptitude à l'analyse, à la synthèse, à l'expression orale et à la communication.*

## **ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN**

coordonnés par Madame Laure SAUVINEAU,  
assistée de Mesdames Céline BUISSON, Fabienne MAGNIEZ et Monsieur Didier BATALKA

Membres de la commission chargée des entretiens avec les candidats :

Mesdames Céline BUISSON, Virginie CASTELEYN, Christiane DOISON, Sandrine FERREIRA, Fabienne MAGNIEZ, Laure SAUVINEAU, Marie-Hélène VINCENT CHOUKROUN et Messieurs Didier BATALKA, Éric BLANCOT, Etienne BOULARD, Dominique BOISSEL, Brice GARCIN, David GOBBO, Didier GOSSELIN.

## **Les observations du jury**

Le jury a pu constater chez la plupart des candidats des difficultés à prendre en compte les attendus formulés dans le sujet. L'analyse est souvent superficielle, peu méthodique et peu structurée, ce qui ne permet pas d'aboutir à la définition de problématiques et d'objectifs clairement formulés. De ce fait, le dispositif pédagogique proposé manque souvent de cohérence et, dans ce cas, la soutenance se révèle hésitante et parfois maladroite.

En dépit de ce constat général, quelques candidats ont su faire preuve de réelles capacités à se projeter dans le métier d'enseignant et à organiser avec méthode et efficacité leur séquence de formation.

### L'analyse et son réinvestissement

Majoritairement, les candidats font une analyse trop succincte des documents proposés qui ne prend pas suffisamment en compte les attendus de l'objectif pédagogique. La méthode d'analyse mise en œuvre est souvent construite de manière linéaire et accorde peu d'intérêt à la confrontation des documents. Les notions à enseigner sont rarement repérées et ne permettent pas de faire émerger des choix didactiques au regard du programme de formation.

Le jury a apprécié les candidats qui prennent le temps de contextualiser les documents et de préciser les champs du programme auxquels ils appartiennent. La clarté et la fluidité du propos sont des qualités remarquées.

### L'élaboration du dispositif pédagogique

Lors de l'analyse, si certains candidats parviennent à faire émerger des éléments de problématique probants, tous ne parviennent pas nécessairement à énoncer des pistes convaincantes, susceptibles de construire et d'étayer la stratégie pédagogique.

Le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont été capables de proposer :

- une présentation claire et explicite prenant en compte le niveau de classe et la spécialité choisie ;
- un découpage des différentes séances constitutives d'une séquence, de l'objectif jusqu'à l'évaluation ;
- des références culturelles réfléchies, justifiées et argumentées ;
- un plan de formation qui situe les élèves dans leur cursus d'enseignement ;
- un vocabulaire choisi et spécifique au métier d'enseignant et aux arts appliqués.

Cependant, faute d'une méthodologie suffisamment maîtrisée, cet exercice se révèle parfois incertain, il en résulte :

- une problématique construite autour d'une pratique personnelle sans lien avec le propos ;
- une problématique qui n'est pas en relation avec l'objectif indiqué et se révèle être un hors-sujet ;
- une problématique confuse qui ne peut pas être réinvestie dans la séquence ;
- des activités sans apports notionnels, sans développement de compétences et de capacités nouvelles, voire dépourvues d'objectifs intermédiaires ;
- des constructions de séances qui ne tiennent pas compte des pré-requis des élèves ;
- des modalités d'évaluation aux critères peu précis au regard de l'objectif et des notions enseignées.

### L'exposé et l'entretien avec le jury :

Le jury a apprécié les candidats qui avec dynamisme, clarté et concision, ont su donner un rythme à leur prestation et utiliser l'espace mis à leur disposition. Il rappelle que la qualité d'écoute, l'humilité et la réactivité dans l'échange sont des atouts indispensables tant pour cette épreuve, que pour le métier d'enseignant.

Quelques candidats n'ont pas su mettre à profit le temps de préparation de l'exposé pour démontrer devant le jury leur capacité à développer un discours structuré et efficace dans le temps imparti.

### Les recommandations du jury

Il est essentiel pour les candidats de bien connaître les objectifs et les modalités du déroulement de l'épreuve pour s'y préparer dans les meilleures conditions.

Lors des travaux pratiques :

- l'objectif pédagogique à atteindre doit guider l'analyse des documents et permettre de faire émerger des pistes d'enseignement exploitables, adaptées au niveau de la classe imposé ;
- les planches d'analyse produites sont des supports de communication visuelle qui doivent permettre au candidat d'appuyer sa démonstration et révéler ses qualités didactiques, par des moyens d'expression écrite et graphique, adaptés.
- les outils méthodologiques (fiche pédagogique, grille d'analyse, questionnaire...) constituent des éléments explicites qui facilitent la compréhension du déroulement de la séquence et ne doivent pas être occultés ;

Lors de la préparation de l'exposé :

- le temps de préparation est entièrement consacré à la préparation de la présentation orale. Il permet d'échafauder un plan, de structurer le propos, d'élaborer une stratégie de communication ;
- les documents donnés et les outils méthodologiques produits sont à organiser autour de ce plan ;
- il convient de s'assurer que l'ensemble des propositions répond à la demande, que les choix pédagogiques produisent du sens ;
- il convient d'envisager la séquence dans le plan de formation de l'élève et d'imaginer des prolongements possibles ;
- des fiches peuvent être élaborées en tant qu'aide-mémoire en vue de l'entretien, mais non lues devant le jury.

Lors de l'entretien avec le jury :

- le plan de l'exposé est annoncé, les documents présentés, éventuellement affichés dans la salle ;
- la séquence de formation et son articulation en différentes séances sont nécessairement présentées avant la description détaillée de la séance choisie ;
- la présentation orale doit être sûre et convaincante. Elle convoque les mêmes compétences qu'une animation de classe (rythme, gestion du temps et de l'espace, mise en scène, utilisation du tableau, etc.) qui, autant que le propos, renseignent le jury sur les aptitudes du candidat à l'enseignement ;
- les questions du jury qui suivent l'exposé, visent à approfondir certains éléments de l'analyse et des propositions. C'est l'occasion pour le candidat, de défendre ses choix didactiques, de montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et de faire la preuve, à travers ce dialogue, de ses qualités d'écoute et d'argumentation ;
- la posture adoptée par le candidat doit être professionnelle et non familière, adaptée au déroulement d'une épreuve de concours et représentative de celle d'un futur enseignant. Le langage doit être choisi et approprié.

## ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Christian TORREMONEIL  
et Monsieur Charly PENAUD, vice-président du concours interne

Membres de la commission chargée des entretiens avec les candidats :

Mesdames Agnès ANDRIEU, Christiane DOISON, Marion DUPRÉ, Sophie FARSY, Aurore MAGNIN, Laurence MIRALVES et Messieurs Stéphane BILLARD, Pascal BILLON, Didier BONTEMPS, Jean BOREL, Michel CARNET, Christophe COMBE, Jean-Pierre CORDAT, Jean-Philippe DUFOUR, Jean-Yves HUET, Denis LAMBERT, Patrice LUIGGI, Gérard SPIELMANN, Pierre THEPENIER, Christophe VIVIAN.

### En préambule

Il est constaté que les candidats, dans leur grande majorité, n'ont pas suffisamment tenu compte des conseils du précédent rapport de jury. En effet, la plupart se sont une nouvelle fois présentés à l'épreuve sans en connaître les attendus et les enjeux. N'exploitant que très partiellement la documentation proposée, ils se sont contentés de répondre de manière « technique » à la demande d'élaboration de séquence.

Cet ancrage très marqué dans les registres du métier a bien souvent limité les investigations pédagogiques. Quelques candidats ont même parfois ignoré totalement l'implication des arts appliqués dans le champ professionnel auquel ils appartiennent.

Suivant une logique opposée, certains postulants ont exposé avec méthode et anticipation une véritable appréciation réflexive et pratique des objectifs de l'épreuve. Conscient des attentes et des exigences du concours et plus spécifiquement de l'épreuve de présentation d'une séquence de formation, ils se sont lancés, avec réussite, dans une véritable investigation pédagogique structurée. Pour la plupart, celle-ci a débouché sur des stratégies d'apprentissage personnelles efficaces qui ont facilité la soutenance orale et qui ont été appréciées des jurys.

## Le choix de l'option et de la spécialité

Cette année encore, quelques candidats se sont inscrits à l'option métiers d'art et ont opté pour une spécialité « métier » dont ils ne maîtrisent ni les connaissances, ni les savoir-faire professionnels. Malgré toute la bienveillance du jury, ces candidats n'étaient pas en mesure de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve. Aussi, il est rappelé précisément que la spécialité Arts textiles ne correspond aucunement au design de mode, pas plus que les Arts graphiques n'englobent le design graphique.

Sur ce point, les futurs candidats sont invités, avant de s'inscrire au concours, à se reporter à la liste<sup>6</sup> des spécialités métiers d'art et des formations professionnelles correspondantes.

## Définition et finalité de l'épreuve

L'épreuve se déroule en trois phases distinctes, rappelées dans le sujet, comme suit :

1. **Travaux pratiques (quatre heures) :** *En prenant appui sur ses connaissances et savoir-faire, le candidat identifie le problème posé afin de proposer une séquence de formation et d'envisager plus précisément une des séances constitutives de la séquence. Pour cette séance, le candidat construit un dispositif et un développement pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation auxquelles ils renvoient.*

*Un espace dédié et un équipement professionnels sont mis à disposition pour conduire librement les explorations pratiques et essais techniques, utiles au développement de la séance de formation. Au besoin, le candidat peut proposer une documentation en appui de ses propositions.*

2. **Préparation de l'exposé (une heure) :** *À partir de son analyse et du dispositif proposé, le candidat prépare et organise son exposé en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la séquence et en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés. Le candidat précisera les activités prévues et la réalisation demandée ainsi que les apprentissages techniques et méthodologiques visés. Ce temps doit être mis à profit pour structurer la séquence qui sera soutenue oralement.*

3. **Exposé et entretien (trente minutes + trente minutes) :** *le candidat présentera sa réflexion de façon claire et synthétique et sera amené, lors de l'entretien, à approfondir certains points de sa démarche.*

Pour éviter tout malentendu, l'objectif de cette épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais bien de le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation d'élaborer une séquence pédagogique pour apprécier ses aptitudes à l'enseignement.

A cet effet, le sujet impose un objectif et un niveau de formation. Le cas échéant, suivant le métier, il peut être accompagné de visuels. Avec ou sans iconographie, le sujet proposé est suffisamment ouvert pour permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques, multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests..., liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction, de mise en forme..., pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports<sup>7</sup> utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans... et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée. Ils permettent d'illustrer une démonstration, une manipulation, d'appuyer des apports notionnels, de compléter des recherches, de vérifier une hypothèse, de verrouiller une théorie.

Le déroulement de cette phase de travaux pratiques suppose de la part du candidat, la connaissance des procédures d'utilisation des outils et des machines mis à disposition, ainsi que des conditions de sécurité qui se rapportent à leurs utilisations.

<sup>6</sup> Voir en annexe : **Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes**, applicable pour les inscriptions au concours, à compter de la session 2014.

<sup>7</sup> Au même titre que les documents écrits et graphiques, produits durant cette épreuve, ceux-ci ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

La phase de préparation de l'exposé d'une durée d'une heure est entièrement consacrée à la préparation de l'entretien avec le jury. Elle doit lui permettre d'échafauder un plan, de structurer son propos, d'élaborer une stratégie de communication.

Enfin, l'entretien avec le jury donne l'occasion au candidat de présenter ses propositions, défendre ses choix, montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et faire la preuve par le dialogue, de son esprit critique et ses qualités d'écoute et d'argumentation.

### **Les constats et les recommandations du jury**

1. L'exploitation du sujet
2. L'expertise professionnelle
3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif
4. La structure et la construction des séquences et des séances, la démarche pédagogique
  - 4.1. La prise en compte de la diversité des publics
  - 4.2. L'évaluation
  - 4.3. L'innovation
5. Les apports culturels et artistiques
6. Les prolongements pédagogiques
7. La prestation orale
8. La posture en tant que futur enseignant

#### 1. L'exploitation du sujet

Le jury constate dans l'ensemble l'absence de mise en regard de l'objectif et des documents proposés ainsi que le manque d'approfondissement de l'analyse. Le défaut de réflexion sur la problématique à extraire et la timidité dans les pistes issues de l'investigation réflexive ont souvent eu raison de la pertinence des solutions pédagogiques retenues.

Les objectifs pédagogiques imposés et les thématiques sous-tendues par la nature des visuels associés n'ont pas été suffisamment mis en concordance. En effet, certains candidats n'ont développé qu'une partie réduite du potentiel sémantique et notionnel de la documentation, se contentant d'apprécier essentiellement le style des objets présentés sans entrer dans une véritable démarche d'appréciation de la conception. Il en résulte une construction de séquence et de séance peu créative, assimilable à une logique réduite à la pratique de la restauration.

Seuls quelques candidats méritants se sont aventurés dans une analyse pertinente, permettant de dégager des pistes d'investigation intéressantes et variées qu'ils ont su mettre en relation, de manière cohérente et créative, avec l'objectif et les thématiques issues des références iconographiques. Dans ce cas, la diversité des stratégies pédagogiques proposées présentait un réel intérêt et favorisait un échange riche avec le jury, lors de la soutenance orale.

#### 2. L'expertise professionnelle

Constats : Bien que la demande du sujet ne permette pas au candidat d'aborder toutes les compétences professionnelles liées à la pratique de son métier, la plupart d'entre eux ont fait la preuve durant la phase de travaux pratiques de leur pleine maîtrise des gestes et savoir-faire professionnels. Cette expertise s'est vue confirmée lors de l'entretien, par le recours à un vocabulaire technique juste et pertinent, utilisé à bon escient. En revanche, les candidats qui relevaient davantage d'une pratique « amateur » du métier, n'ont pas su à travers le temps imparti à la pratique, démontrer les compétences attendues. Il est évident que pour ceux qui se sont trompés d'option, la situation est rapidement devenue inextricable, voire impossible.

Quels que soient les domaines concernés, le jury a relevé un manque de prise en compte des dimensions artistiques et esthétiques tant au niveau de la phase pratique que du développement pédagogique. Ce sont principalement l'exécution et les contextes techniques qui généralement prédominent. Le manque de culture artistique, historique et contemporaine est ainsi pointé pour la majorité des candidats. Il convient ici de préciser que les métiers d'art, de par leur ancrage étymologique, sont pourtant indissociables de ces dimensions. De fait, l'enseignement professionnel pratique dans les formations aux métiers d'art suppose la complète maîtrise des savoir-faire « métier », patrimoniaux et actuels, mais également une connaissance élargie des évolutions artistiques et culturelles passées et présentes, et de leurs incidences technologiques.

Aussi, d'un abord nécessairement technique, le sujet sous-tend des questions d'ordre esthétique et artistique, qui ne peuvent être ignorées.

Conseils : Le jury rappelle qu'un niveau de maîtrise élevé des savoir-faire « métier » est attendu pour prétendre répondre aux exigences des enseignements professionnels. Un simple niveau d'amateur éclairé ne peut suffire. Aussi, les interrelations entre les champs techniques, technologiques et esthétiques, historiques et contemporains sont indissociables pour faire la preuve de ce niveau d'expertise dans le cadre de l'épreuve.

La dimension artistique appliquée au métier doit inévitablement être appréciée et exploitée par le candidat, afin de ne pas laisser croire qu'il s'inscrit dans une pratique figée et muséale des métiers d'art. Il revient au candidat de convaincre le jury de ses capacités à appréhender son métier sous l'angle des productions les plus contemporaines, et à l'ancrer dans une pratique vivante, évolutive et soucieuse des enjeux actuels.

Les candidats doivent ainsi clairement se positionner sur la question de la modernité de leur métier afin de pouvoir ultérieurement développer l'ambition de leurs élèves et les engager dans des poursuites d'étude.

### 3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif

Constats : Généralement, l'objectif et le niveau de classe proposés dans le sujet ont été bien pris en compte avec une réelle volonté de planifier les apprentissages dans une logique adaptée aux exigences. Certains candidats ont judicieusement opéré des rapprochements en élaborant des séquences idoines au niveau de classe. Ces derniers allant jusqu'à proposer un découpage qui formulait des objectifs opérationnels au sein de chaque séance.

Cependant le jury a souvent regretté le manque de pertinence des choix didactiques, cet écueil provenant essentiellement d'un manque d'analyse du sujet lui-même. Quelques stratégies formatives n'ont pas été suffisamment rattachées aux attentes et objectifs des référentiels concernés. Ainsi, le contexte de départ n'étant pas suffisamment analysé, la réflexion et les solutions s'en sont trouvées amoindries.

### 4. La structure et la construction des séquences et séances, la démarche pédagogique

Constats : La capacité à produire des séquences et séances structurées est un des points forts relevé par le jury pour la grande majorité des candidats. En effet, si l'an passé les séquences avaient été élaborées suivant une logique linéaire sur les bases d'une succession d'exercices, cette année les productions ont révélé une volonté évidente de structurer la séquence dans une logique de progression des apprentissages.

Les candidats ont manifestement pris connaissance des recommandations du rapport de jury. La plupart des séances proposées se sont inscrites dans des progressions, celles-ci ont été déclinées avec cohérence en relation avec la compétence visée. La dimension temporelle (pas toujours optimale et souvent ambitieuse) a été anticipée correctement, surtout pour tenir compte des réalités pratiques de mise en œuvre des activités dans les ateliers.

Cependant quelques écueils demeurent. Malgré une parfaite identification de l'objectif dominant et une organisation convenable de la séquence, le déroulement souvent ne mettait pas suffisamment l'accent sur les méthodes, les moyens et les outils envisagés. Peu de dispositifs ont accordés de l'importance au développement de l'autonomie, du sens de la responsabilité ou encore à l'émergence du projet personnel de l'élève.

Conseils : La séquence pédagogique doit être abordée comme une entité formative globale reposant sur la définition d'une démarche de projet. La construction du plan de formation ne peut donc pas être envisagée comme une simple suite d'activités sans relation les unes aux autres et d'une séance à l'autre.

Aussi, il faut rappeler une nouvelle fois :

- qu'il ne s'agit pas de trouver la réponse pédagogique et didactique « modèle » mais bien d'apporter des réponses adaptées et personnelles qui confirmeront toute la liberté et la créativité pédagogique requises par le métier enseignant,
- qu'il est essentiel d'anticiper les interventions pédagogiques à travers le filtre des activités de l'enseignant, mais également à travers celles des élèves. En donnant à comprendre la stratégie de construction d'une séquence dans son ensemble, de sa conception à sa mise en application en classe,
- que la qualité de la séquence repose sur l'appréciation de toutes les composantes de l'acte professoral.



La réussite de l'épreuve nécessite anticipation et préparation. Elle repose en partie sur la connaissance des référentiels de la filière professionnelle et des programmes d'arts appliqués<sup>8</sup> ainsi qu'une réflexion préalable sur l'articulation des compétences et savoirs à mettre en œuvre dans les différents niveaux de formation.

#### 4.1. La prise en compte de la diversité des publics

Constats : Outre que plus les prérequis sont la plupart du temps ignorés des candidats, trop souvent le niveau de la classe est considéré comme homogène et ne prend pas en compte la diversité des rythmes d'apprentissage.

Les démarches pédagogiques appréhendent les apprentissages sur la base d'un niveau commun requis. Les difficultés ou les facilités que peuvent rencontrer certains élèves ne font pas l'objet d'une attention particulière. Au mieux, elles sont uniquement évoquées en terme de remédiation et donnent lieu à des exercices supplémentaires censés pallier les difficultés rencontrées.

Conseils : Une bonne connaissance des parcours de formation et des passerelles d'orientation qui sont offertes aux élèves permet de comprendre la diversité des publics qui composent la classe. La mise en place d'évaluations diagnostiques en début de cycle est de nature à permettre au professeur de tenir compte au travers des activités proposées, de la diversité des acquis et des rythmes d'apprentissage des élèves.

#### 4.2. L'évaluation

Constats : Les séquences présentées font souvent abstraction de la question de l'évaluation. Lorsqu'elle est abordée, elle n'est que très rarement définie correctement, soit par manque de cohérence avec les activités proposées, soit par en raison d'une subjectivité des critères qui la rend inopérante.

Conseils : L'évaluation est la conclusion de tout acte formatif. De ce point de vue, elle est indissociable de l'objectif visé dans la construction d'une séquence ou d'une séance pédagogique. Son rôle ne peut être omis dans la mesure où la forme de l'évaluation donne bien souvent tout son sens à l'activité proposée. De fait, il est indispensable dans toutes séquences pédagogiques de définir les modalités et de fixer un temps dédié à l'évaluation.

Il est conseillé aux candidats de prendre en considération la question de l'évaluation sous toutes ses formes (diagnostique, formative, sommative), elle revêt un rôle primordial dans l'acte d'enseignement par les informations qu'elle renvoie au professeur sur la qualité de son action.

#### 4.3. L'innovation

Constats : Le registre de l'expression pédagogique et didactique est resté globalement confiné dans une utilisation de moyens « classiques » (tableau, vidéoprojecteur, supports écrits et iconographiques...). Cette approche est le fondement de toutes activités professorales de classe et elle doit être maîtrisée. Cependant, il est attendu de la part des candidats qu'ils fassent preuve à ce niveau de réflexion et d'innovation. Cela doit passer par une exploitation judicieuse et professionnelle du plateau technique mis à leur disposition.

Quelques candidats ont su concevoir des moyens pédagogiques et des solutions formatives pertinentes et efficaces. Quelques-uns ont même fait preuve d'innovation en proposant des solutions originales de type workshop ou projet pédagogique intégrant des moyens numériques contemporains, par exemple. L'approche pédagogique transdisciplinaire a été convenablement prise en compte par la plupart des candidats. Toutefois, il convient de préciser que celle-ci a trop souvent été affichée comme argument sans réelle démonstration.

Conseils : Au-delà d'une utilisation référencée des moyens pédagogiques classiques, le registre de l'expression du professeur doit s'enrichir des nouvelles technologies et d'une exploitation optimale des moyens techniques mis à sa disposition le jour de l'épreuve. Cela ne signifie pas qu'il faut limiter ses investigations aux seuls outils du parc machines, mais bien d'envisager d'autres solutions formatives au regard de l'objectif et du contexte exposés dans le sujet.

Le caractère innovant d'une séquence pédagogique réside parfois dans le bien-fondé de son ancrage dans des dispositifs transversaux, tels que les enseignements généraux liés à la spécialités (EGLS), les projets pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), l'accompagnement personnalisé, les ateliers de pratique artistique et culturelle, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

---

<sup>8</sup> Les programmes et référentiels de formation de la voie professionnelle sont consultables sur le site du Scérén-CNDP (se reporter p.4)

## 5. Les apports culturels et artistiques

Constats : Quelques candidats ont apporté des références culturelles et techniques nombreuses et utiles à la séquence. Certains ont su lors de l'entretien convoquer des références de créations contemporaines pertinentes qui leur ont permis d'afficher leur curiosité et leur volonté d'être au fait des tendances actuelles de leur domaine professionnel.

Cependant, la plupart s'est contenté de commenter les seuls éléments iconographiques présents dans le sujet. Trop peu ont réussi à faire preuve d'une culture élargie à d'autres références. Certains, conscients des attentes du jury, se sont risqués à des rapprochements culturels et artistiques, peu appropriés voire décalés avec le propos.

Conseils : Si les dimensions technique et technologique de la spécialité sont essentielles à l'exercice du métier, elles ne doivent pas reléguer les contextes artistiques et culturels qui s'y rapportent au rang d'apports notionnels occasionnels. Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les évolutions esthétiques, stylistiques et techniques, apportées à travers les siècles par les différents mouvements artistiques et culturels. Le jury attend des candidats qu'ils abordent leur métier sous l'angle indissociable des arts, des techniques et des civilisations.

## 6. Les prolongements pédagogiques

Constats : Tout comme l'an passé, les candidats ont rarement situé leur proposition de séquence pédagogique dans une progression globale sur l'année scolaire ou sur le cycle de formation. Très peu ont envisagé de possibles prolongements à la séquence.

Conseils : Là encore, la connaissance des programmes et référentiels est de nature à permettre aux candidats d'inscrire leurs propositions de manière cohérente dans un parcours de formation. Il n'est pas inutile de communiquer au jury, les grandes lignes d'une progression pédagogique afin de donner du crédit à la séquence proposée.

## 7. La prestation orale

Constats : Les examinateurs relèvent des prestations orales de qualité. Faisant preuve de qualités d'écoute, de prise de recul et de sens du dialogue, la majorité des candidats a été convaincante. S'appuyant sur des expériences professionnelles vécues, la plupart des candidats s'est appuyé sur un vocabulaire technique précis, utilisé à bon escient. Par contre, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique lié à l'enseignement était plus rare et le recours à quelques poncifs sur l'Education nationale ou le métier d'enseignant a été jugé maladroit.

Dans l'ensemble, les échanges étaient nourris et constructifs, peu de questions sont restées sans réponse. Majoritairement, les candidats ont fait preuve de conviction et de suffisamment d'assurance pour convaincre le jury de leurs aptitudes à prendre des classes en responsabilité.

A l'opposé, quelques rares candidats ont adopté des attitudes rigides et fermées, au travers parfois d'un discours fait de certitudes, ils sont pas parvenus à établir une qualité de dialogue avec le jury, induisant leurs capacités à gérer sereinement et efficacement un groupe d'élèves dans un climat de confiance. D'autres ont montré une forme de timidité ou un manque de conviction pour défendre les choix didactiques ou pédagogiques. Trop souvent le doute s'est installé lors de l'échange, l'absence de réponse aux questions posées révélait un manque de réflexion sur les stratégies proposées.

Conseils : La soutenance doit être anticipée et préparée. Le temps imparti à la préparation doit être exploité minutieusement pour affiner les stratégies d'apprentissage envisagées en vue de les communiquer avec clarté et précision aux examinateurs. De ce point de vue, la gestion du temps lors de la restitution orale est un exercice auquel les candidats doivent se préparer. L'efficacité de la communication repose très souvent sur la capacité du candidats à faire preuve de concision, de sens critique et d'esprit de synthèse pour convaincre le jury de ses compétences professorales.

## 8. La posture de l'enseignant

Constats : En règle générale, les candidats ont fait preuve de maturité en adoptant une posture de futur enseignant parfaitement adaptée à la circonstance. Pour certains, elle a révélé un réel enthousiasme voire une passion pour le métier, pour d'autres, elle manifestait sans équivoque un positionnement éthique et responsable, conforme aux valeurs et principes fondamentaux du système éducatif, laissant présager un engagement auprès des élèves, bienveillant et formateur.

Plus rarement, le jury a pu observer des postures rigides, effacées ou sans assurance de la part de quelques candidats. Ces derniers ne sont pas parvenus à convaincre le jury de leurs capacités à conduire et accompagner un groupe d'élèves avec suffisamment d'engagement et d'autorité.

Conseils : Au-delà de l'expertise professionnelle et disciplinaire, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de se projeter dans le métier d'enseignant et de témoigner d'un engagement personnel avéré en faveur de la transmission des connaissances.

Sur ce point, une bonne connaissance de la fonction de l'enseignant et par extension des missions du professeur au sein de l'établissement et du système éducatif, est indispensable. Aussi, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à témoigner au jury la prise de conscience de la diversité des facettes du métier de professeur et leur engagement avec suffisamment d'esprit critique en faveur de pratiques mobiles, évolutives et innovantes.

### Répartition des notes et moyennes des candidats pour la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		présents	admis
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	8	11	13	19	6	57	9,81	11,24
CAFEP-CAPLP	2	1	5	1	0	9	8,44	10,75
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	1	3	1	4	2	11	10,91	15,40
CAFEP-CAPLP	0	0	1	0	2	3	13,67	13,67

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

## ÉPREUVE SUR DOSSIER COMPORTANT DEUX PARTIES

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. Durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

**Première partie : soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury.**

*Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.*

*L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.*

*Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.*

*En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.*

*Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites.*

*Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.*

**Deuxième partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».**

*Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.*

*Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010.*

*L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.*

### RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Nicolas CAILLEAU,  
assisté de Mesdames Pascale BORIE, Julie LE MENER et Monsieur Sébastien FRIOT

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Pascale BORIE, Sophie DREYFUS, Flavie GRASSIN, Béatrice KERMORGANT, Julie LE MENER, Adeline MADURAUD, Dominique MASSABUAU, Claudine MURELLO, Cécile SINGH et Messieurs Olivier BAYLE, Nicolas CAILLEAU, Charalambos CHARALAMBOUS, Sébastien FRIOT, Sébastien LE FLOCH, Jean-Baptiste NEVEUX.

## L'organisation de l'épreuve

L'épreuve évalue deux prestations orales distinctes. L'une s'appuie sur la soutenance d'un dossier réalisé par le candidat, préalablement transmis au jury qui en prend connaissance avant l'entretien. L'autre consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable » à partir d'un document remis au candidat en début d'épreuve qui donne lieu à une préparation dans l'heure qui précède l'entretien.

La définition de l'épreuve précise la durée de chacune des parties : 20 minutes maximum de présentation du dossier, suivies de 20 minutes d'échange avec le jury pour la première, 10 minutes de réponse à la question posée, suivies de 10 minutes d'échange avec le jury pour la seconde. Les deux parties se succèdent l'une à l'autre, sans interruption.

**Première partie : Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury.**

## La constitution du dossier

Le dossier ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble est consigné sur un cédérom, joint au dossier papier. Il est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux peuvent être présentés en respectant les contraintes suivantes :

- volumes ne dépassant pas 50 centimètres dans la plus grande dimension de leur contenant ;
- planches 2D ne dépassant pas le format A1.

En fonction de l'expérience personnelle du candidat, le dossier présente :

- les reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée ;
- une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées ;
- les croquis préparatoires et investigations menées en amont ;
- le questionnement des références exploitées ;
- une partie technologique relative aux productions ;
- des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de création artistique ;
- une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations pouvant donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.

## La transmission du dossier

Le dossier est transmis au secrétariat du jury avant la date et à l'adresse, précisées dans de la convocation du candidat à l'épreuve.

Ce dossier est destiné aux membres du jury. Pour le bon déroulement de l'épreuve, le candidat est invité à se munir d'un exemplaire personnel. Ce dernier doit être rigoureusement identique à celui qui a été préalablement transmis. En effet, **l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de la soutenance n'est pas autorisé**. La documentation qui ne figure pas dans le dossier préalablement transmis au jury, ne peut être prise en compte.

## Les attendus

Concernant le dossier

Le dossier doit être envisagé comme une suite logique articulée. Il prend appui sur une expérience professionnelle ou personnelle du candidat dans un des domaines des arts appliqués. De ce choix découle un ensemble de questionnements qui vient nourrir la proposition et le développement de pistes pédagogiques ancrées dans les réalités des pratiques en lycée professionnel permettant des ouvertures élargies notamment sur les différents domaines des arts appliqués, les filières professionnelles et l'histoire des arts.

On attend du candidat qu'il ait une attitude analytique et synthétique qui démontre sa capacité à opérer des transferts entre sa propre pratique et des applications pédagogiques concrètes. Ainsi, le questionnement sera plus simple à exploiter à l'oral si les pistes pédagogiques envisagées sont logiquement issues de la première partie : l'investigation.

#### Concernant la prestation orale

Le jury attend de l'entretien que le candidat ait un sens du dialogue et de la communication, une capacité d'écoute, un recul critique et une réelle motivation. Il s'agit pour le candidat de montrer sa capacité à embrasser une posture d'enseignant par l'utilisation des outils mis à sa disposition, la prise en compte du positionnement spatial par rapport au tableau et au jury et enfin l'importance de la gestuelle et du placement de voix au service du propos énoncé. Le détachement face aux notes est indispensable.

Pendant l'échange avec le jury, on attend du candidat qu'il démontre une capacité à prendre en charge un public de lycée professionnel, à organiser des situations d'apprentissage dans des contextes définis et dans le respect des missions qui lui incombent.

#### Les critères d'évaluation

L'évaluation de cette première partie de l'épreuve porte sur quatre items :

- Item 1 : *Pertinence et actualité de la problématique choisie.*

Le choix de la problématique ou de la question doit impérativement s'inscrire dans un questionnement transversal aux arts appliqués ou aux métiers d'art, montrer clairement le cheminement de la démarche et s'enrichir de références pertinentes et actuelles issues des différents champs des arts appliqués et cultures artistiques.

- Item 2 : *Aptitude à mettre en relation le questionnement avec les enjeux de la discipline.*

Le questionnement ne doit pas s'enfermer dans l'expertise mais doit faire preuve d'ouverture et de transversalité pour les deux options. Pour l'option design, il s'inscrit dans les champs de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques, et dans les intentions fondamentales du programme : élargir sa culture artistique, appréhender son espace de vie et construire son identité culturelle.

- Item 3 : *Pertinence des prolongements et exploitations pédagogiques envisagés.*

Les prolongements pédagogiques doivent s'inscrire dans le cheminement et le questionnement du dossier. Le candidat est amené au travers des pistes envisagées à faire un choix, à s'engager dans un parti pris. Le cahier des charges s'élabore ainsi sur des aspects sémantiques, techniques et technologiques, esthétiques et ergonomiques.

- Item 4 : *Clarté, cohérence et structuration du propos, sens de l'écoute, distance critique.*

Le candidat doit faire preuve de clarté, être synthétique et structuré dans son propos en se détachant de son dossier. L'entretien avec le candidat doit être une preuve de dialogue, d'écoute et de motivation de la part de celui-ci. Le candidat doit faire preuve de recul et d'esprit critique sur ses propositions.

#### Les observations du jury concernant le dossier

##### Sur les contenus

Le jury constate que l'usage de références contemporaines mises en relation avec les arts appliqués et les cultures artistiques aborde les enjeux sociétaux. Cependant, cette mise en relation ne découle pas sur des concepts forts et des réflexions permettant un balayage des enjeux de la discipline.

La construction des dossiers et leur articulation sont cohérentes. Les propositions pédagogiques sont claires mais ne débouchent pas, le plus souvent sur des problématiques évidentes et pertinentes.

Le jury a apprécié :

- quelques excellents dossiers faisant preuve d'une investigation approfondie des différents domaines des arts appliqués ou des métiers d'arts, en lien avec d'autres champs de la culture artistique. Ces travaux, construits autour de problématiques riches et bien posées, renforcées par des exemples riches et variés nourrissent un questionnement approfondi et synthétique ;

- pour certains candidats, une méthodologie efficace : plan, investigation analytique, questionnement et développement argumenté et étayé par des exemples pertinents ;
- la présence dans certains dossiers d'un vocabulaire spécifique aux arts appliqués et aux métiers d'arts qui met en valeur les connaissances du candidat ;
- dans certains dossiers la présence de références culturelles sélectionnées et utilisées avec pertinence.
- une documentation riche et appropriée témoignant de l'importance du rôle de la ressource documentaire pour la construction des pistes envisagées ;
- pour les deux options, un questionnement sur l'importance des arts appliqués ou des métiers d'arts, démontré par la diversité des champs du questionnement et la mise en adéquation avec l'actualité et les avancées technologiques ;
- pour certains candidats, une véritable articulation entre leurs questionnements et les pistes pédagogiques proposées ;
- une amorce du dossier judicieusement mise en relation avec l'expérience du candidat.

Le jury a regretté :

- la présence de fautes de syntaxe ou d'orthographe dans un grand nombre de dossiers. La maîtrise du français constitue une des compétences incontournables de tout enseignant ;
- l'absence d'une logique de construction dans certains dossiers ;
- que certains candidats se contentent de proposer une accumulation de travaux sans avoir fait de sélection judicieuse, ni donné un sens ou apporté de références en adéquation avec leurs propositions ;
- une mise en lumière peu évidente de la problématique choisie découlant d'une réflexion personnelle ;
- pour certains candidats, une méconnaissance des enjeux de la discipline et des filières professionnelles.
- une vision idéaliste des publics concernés, des conditions matérielles ou de certaines pistes pédagogiques utopiques (durée, niveau, faisabilité ou interventions extérieures) ;
- la confusion dans certains dossiers de termes spécifiques à la profession comme pédagogie et didactique ;
- des critères d'évaluation trop précis ou trop flous sans correspondance avec les objectifs proposés ou une évaluation et des critères qui ne s'appuient pas sur des indicateurs clairs, précis et compréhensibles pour l'élève et en relation avec le programme de la discipline.

Sur la mise en forme

De manière générale, le jury a apprécié les dossiers qui, par leur mise en forme et leur mise en page, témoignaient d'une réelle implication du candidat et d'un souci de lisibilité. Il rappelle que le soin apporté à la présentation des dossiers, notamment par l'utilisation d'un plan identifiable dans le sommaire, de visuels bien choisis, d'un rapport textes/images dynamique et alterné, de niveaux de lecture différenciés, de notions clés, participe à la qualité de la communication et à la clarté de la réflexion.

Le jury a regretté :

- la présence de dossiers ne présentant pas une qualité de travail suffisant à ce niveau de concours ;
- pour certains dossiers, une mise en page ne laissant pas de place à la démarche du candidat et ne mettant pas en valeur la ressource documentaire ;
- certains dossiers trop basiques graphiquement. La communication graphique doit permettre de mettre en valeur le contenu et le relevé de savoir-faire indispensables en arts appliqués ;
- quelques dossiers déséquilibrés entre la partie de la ressource documentaire et le questionnement et la partie mettant en avant les propositions de pistes pédagogiques.

Le jury conseille aux candidats :

- de connaître les programmes des arts appliqués, de l'histoire des arts ;
- de connaître les attendus et les enjeux de la voie professionnelle et de la discipline des arts appliqués ;
- de connaître les modalités de fonctionnement des différents dispositifs pédagogiques en vigueur dans la voie professionnelle : enseignements généraux liés à la spécialité, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, accompagnement personnalisé, etc. ;
- de veiller à l'équilibre des deux parties du dossier : implication personnelle / réflexion / investigations et pistes pédagogiques envisagées ;
- de veiller à ce que les documents originaux qui peuvent être présents dans le dossier, respectent scrupuleusement les contraintes dimensionnelles précisées dans la définition de l'épreuve (voir plus haut).

**Les observations du jury concernant la prestation orale**

### L'exposé

Il s'agit d'une soutenance de vingt minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique du problème choisi par le candidat, mettant en perspective le développement de celui-ci à plusieurs pistes pédagogiques envisagées.

### L'entretien

Il s'agit d'un échange de vingt minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses pédagogiques, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport à son expérience ou production ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

#### Le jury a apprécié :

- l'aptitude de candidats à présenter le dossier au travers d'un exposé vivant, dynamique et synthétique, tout en maîtrisant leur espace de présentation et exploitant différents supports (tableau, diaporama, dossier) pour favoriser la structuration et l'échange avec le jury ;
- pour certains candidats, la stratégie d'une présentation rythmée entre l'explication du choix des pistes pédagogiques et la présentation des points forts mis en évidence durant l'oral ;
- une réelle utilisation et maîtrise du vocabulaire approprié permettant d'étayer les intentions pédagogiques et les exploitations possibles ;
- une maîtrise de l'oral pour détailler le propos et ouvrir le débat sur un réel échange riche et constructif avec le jury ;
- des qualités humaines témoignant d'une ouverture d'esprit et d'une capacité de remise en question ;
- les candidats bienveillants vis-à-vis des élèves, adoptant la posture de futur enseignant face au jury.

#### Le jury a regretté :

- le manque de maîtrise de la gestion du temps ;
- la dispersion de certains candidats par une exploitation maladroite des supports ou un simple exposé du dossier se limitant à une relecture des documents ;
- un déséquilibre dans la présentation entre la partie de la ressource documentaire et le questionnement et la partie mettant en avant les propositions de pistes pédagogiques ;
- le manque de maîtrise de la gestion du stress entraînant un manque de recul des candidats face au dossier et ne facilitant pas le débat avec le jury ;
- pour certains candidats le manque de capacité à se remettre en cause ou l'adoption d'une attitude fermée au débat ;
- le choix pour quelques candidats du découpage ou la durée de séquences ;
- que certains candidats aient été déstabilisés par les questions du jury qui servent pourtant à aider le candidat à expliquer leur démarche ou étayer leurs pistes pédagogiques.

#### Le jury conseille aux candidats :

- d'adopter une stratégie de présentation ;
- d'utiliser le tableau comme un support efficace aux propos, sans que cela ne nuise à la fluidité et au dynamisme de l'intervention. Cette utilisation doit mettre en évidence une structure, un point fort, mais ne pas être une redite de la communication orale ;
- d'éviter les exercices modélisant (à la manière de) ou qui exploitent des notions sans intérêt (décoration, habillage, répartition de motifs, etc.) ou dénuées de tout contexte ;
- de centrer la créativité et la réflexion de l'élève autour des pistes pédagogiques ;
- de démontrer par l'oral sa capacité à enseigner : de s'exprimer clairement dans un langage précis, d'utiliser des références ouvertes et pertinentes et de se montrer soucieux envers les élèves afin d'aborder un environnement en constante évolution ;
- de structurer, synthétiser et dynamiser la communication en privilégiant le cheminement et l'émergence du questionnement ;
- de ne pas être déstabilisé par les questions du jury qui cherche à comprendre, à aider le candidat à définir ou préciser certains paramètres quand ceux-ci ne sont pas adaptés ou satisfaisants ;
- de faire preuve d'écoute et de prendre du recul vis-à-vis de leur travail afin de rebondir sur les questions du jury ;
- d'accompagner lors de l'envoi du dossier, un CD-Rom qui servira de support de communication à l'oral. Ce support pourra être visionné sur un écran d'ordinateur portable lors de l'entretien avec le jury.



## Répartition des notes et moyennes des candidats à la première partie de l'épreuve sur dossier

Première partie : soutenance du dossier du candidat devant le jury (notation sur 14 points).

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 3$	$3 \leq n < 6$	$6 \leq n < 8$	$8 \leq n < 11$	$11 \leq n \leq 14$		présents	admis
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	10	9	4	16	18	57	8,00	9,23
CAFEP-CAPLP	2	3	3	1	0	9	5,33	5,00
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	2	3	2	1	3	11	7,05	9,10
CAFEP-CAPLP	1	1	1	0	1	4	6,88	8,33

Moyennes exprimées sur 14 points.

## Deuxième partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

### Les critères d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième partie de l'épreuve porte sur les deux items suivants :

- Item 1 : Pertinence de la réponse et capacité à adopter une posture éthique et responsable au regard de la question posée.

La question posée doit être contextualisée et s'appuie sur une interprétation claire et synthétique du document qui l'accompagne.

- Item 2 : Aptitude à formuler des éléments de réponse à partir de l'exploitation de la documentation proposée.

Les réponses développées doivent être claires, pragmatiques, engager la responsabilité de l'enseignant et s'inscrire dans les principes républicains.

### Les observations du jury concernant la prestation orale

#### L'exposé

Il s'agit d'une intervention de dix minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique de la question et du document donnés au candidat, portant sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 définissant les compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

#### L'entretien

Il s'agit d'un échange de dix minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport au document ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

Le jury constate que :

- certains candidats ont pris soin de contextualiser le document, de définir ses fondements et ses enjeux, voire même de le mettre en perspective avec la discipline. A l'inverse d'autres candidats se sont contentés de paraphraser le texte, le rendant ni plus compréhensible ni plus pragmatique ;
- certains candidats ont su démontrer leur engagement républicain en prenant soin d'éclairer certains points des documents. A l'inverse, d'autres candidats n'ont pas pris position, s'arrêtant à simplement reformuler le document sans interprétation ni recul ;

- certains candidats ont une connaissance approfondie des textes et des dispositifs, d'autres ignorent jusqu'au fonctionnement élémentaire du système éducatif et du lycée professionnel ;
- certains candidats font l'effort de structurer leur exposé, exploitant pleinement différents supports de présentation et insistant sur les points forts de leur démonstration. A contrario, d'autres candidats se contentent d'une lecture simple et monotone de leur rédaction.

Le jury conseille aux candidats :

- de préparer l'exposé afin d'être clair et structuré, de s'exprimer dans un langage précis, en usant de références adaptées à la thématique choisie afin de bien gérer la courte durée de l'exercice ;
- de donner du rythme à l'exposé en adoptant une stratégie de présentation ;
- de synthétiser le texte pour en faire ressortir les enjeux principaux ;
- de bien définir les mots-clés, de positionner le document suivant les valeurs républicaines voire de politique générale et de rappeler sa raison d'être, notamment au regard des problèmes rencontrés en lycée professionnel ;
- de faire preuve de naturel, de montrer son engagement républicain, tout en restant dans le cadre éthique du fonctionnaire, (laïcité, neutralité), de montrer une attitude responsable et référent ;
- de ne pas être déstabilisé par les questions du jury qui cherche à comprendre, à aider le candidat à redéfinir certains points quand ceux-ci ne sont pas adaptés ou satisfaisants ;
- de prendre du recul vis-à-vis du travail présenté, de faire preuve d'écoute pour mieux rebondir sur les remarques du jury.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à la deuxième partie de l'épreuve sur dossier

Deuxième partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » (notation sur 6 points).

	Nombre de notes comprises dans la fourchette			Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 2$	$2 \leq n < 4$	$4 \leq n \leq 6$		présents	admis
<b>Option design</b>						
CAPLP externe	9	17	31	57	3,71	4,18
CAFEP-CAPLP	1	3	5	9	4,00	4,63
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP externe	1	5	5	11	3,73	4,10
CAFEP-CAPLP	0	2	2	4	3,38	3,83

Moyennes exprimées sur 6 points.

### Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve sur dossier

Epreuve complète : première et deuxième parties (notation sur 20 points).

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		présents	admis
<b>Option design</b>								
CAPLP externe	7	10	8	13	19	57	11,71	13,41
CAFEP-CAPLP	0	3	3	3	0	9	9,33	9,63
<b>Option métiers d'art</b>								
CAPLP externe	1	2	4	1	3	11	10,78	13,20
CAFEP-CAPLP	0	1	3	0	1	4	10,26	12,16

Moyennes exprimées sur 20 points.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1

### Définition de la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

extrait de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

#### Connaissances :

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

#### Capacités :

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

#### Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- à respecter les élèves et leurs parents ;
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

## ANNEXE 2

### Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes (applicable pour les inscriptions au concours à compter de la session 2014)

Spécialités métiers d'art	Formations professionnelles correspondantes
Armurerie	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts de la reliure	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du décor architectural	CAP Graveur sur pierre MC Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts du métal	CAP Bronziers, 3 options CAP Ferronnier
Arts du spectacle	CAP Accessoiriste réalisateur Diplôme de technicien des métiers du spectacle, 2 options
Arts du verre	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Verrier décorateur BMA Souffleur de verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options
Tapiserie d'ameublement	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	CAP Ebéniste BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste
Facture instrumentale	CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	CAP Photographe Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	CAP Vannerie